



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2024

Délibération n° 13

Date de convocation

15.03.2024

Date d'affichage

20.03.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 25

votants : 34

Objet : Modification du règlement des bourses citoyennes : L'ENVOL.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – M. F. BOURDEAU par M. Y. LERAY – M. G. ALAPETITE par Mme C. LAFONT – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIAN par M. JM. GUILBOT – M. S. ROUILLIER par M. B. VRIGNAUD – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE – M. P. PELLOUX par M. D. ROUSSAUX.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 077-217701226-20240325-DEL_25MAR24__13-DE



M. Claude LUTTMANN a été élu secrétaire de séance.

Madame Juliette BREDAS, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les bourses citoyennes : L'ENVOL, sont à ce jour constituées de quatre aides financières (à hauteur de 200€) à savoir :

- le permis de conduire,
- la formation BAFA,
- les séjours à l'étranger dans le cadre scolaire ou à visée professionnelle et,
- les vacances en autonomie.

Dans le cadre de leurs études, il a été constaté que des jeunes pouvaient se retrouver en difficulté lorsqu'ils étaient dans l'obligation d'acquérir du matériel spécifique leur permettant de se préparer au mieux à leur futur métier. Afin de les soutenir et de

leurs apporter « un coup de pouce financier », il est proposé d'y intégrer une nouvelle aide financière intitulée : « coup de pouce étudiant ».

Comme pour les autres aides, les jeunes devront retirer et déposer un dossier de demande de bourse à la Structure Information Jeunesse, puis se présenter à la commission projets qui examinera les dossiers des candidats.

À la suite du versement de l'aide financière, une contrepartie doit être réalisée par le bénéficiaire, qui s'effectue à ce jour à postériori.

Afin d'impliquer et de motiver le jeune dans son projet, il est proposé que la contrepartie puisse être réalisée avant le versement de l'aide.

Le règlement intérieur est annexé à la présente délibération.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter le règlement des bourses citoyennes : L'ENVOL

VU la délibération du 15 octobre 2012, instaurant la mise en place d'une bourse pour l'obtention du permis de conduire,

VU la délibération du 28 avril 2014, instaurant la mise en place d'une bourse pour l'obtention du BAFA,

VU la délibération du 17 juin 2019, fusionnant ces deux dispositifs d'aide financière en une unique aide dénommée : bourses citoyennes,

VU la délibération du 12 décembre 2022, modifiant le règlement intérieur des bourses citoyennes,

CONSIDERANT la nécessité d'apporter une aide financière au jeune dans le cadre de ses études pour l'achat d'un besoin matériel spécifique,

CONSIDERANT que la contrepartie soit réalisée en amont du versement de l'aide,

VU l'avis de la Commission Animation, Epanouissement Culturel et Sportif,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 077-217701226-20240325-DEL_25MAR24__13-DE



APPROUVE les termes du règlement intérieur de fonctionnement des bourses citoyennes

DIT que son application est effective dès l'approbation dudit document par le Conseil Municipal.

DECIDE que ce nouveau projet intègre le dispositif des bourses citoyennes : « AIDE »

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2024.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 25 mars 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance
Claude LUTTMANN

Pour : 34
Contre : -
Abstention : -

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 077-217701226-20240325-DEL_25MAR24__13-DE